> Temps de travai

L'employeur avant recours au "Titre Emploi-Service Entreprise" peut donner mandat à un tiers en vue d'accomplir les formalités correspondantes.

Livre III : Le règlement intérieur et le droit disciplinaire

Titre Ier: Champ d'application

Chapitre unique.

. 1311-1 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

■ Legif. ■ Plan

Jp.C.Cass.

Jp.Appel

Jp.Admin.

Juricaf

Les dispositions du présent livre sont applicables dans les établissements des employeurs de droit privé. Elles s'appliquent également dans les établissements publics à caractère industriel et commercial.

service-public.fr

> Règlement intérieur d'une entreprise : Entreprises et effectifs concernés

 $1311-2 \quad \text{LOI n}^{\circ}\text{2019-486 du 22 mai 2019 - art. 11 (V)}$

L'établissement d'un règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises ou établissements employant au moins cinquante salariés.

L'obligation prévue au premier alinéa s'applique au terme d'un délai de douze mois à compter de la date à laquelle le seuil de cinquante salariés a été atteint, conformément à l'article L. 2312-2.

Des dispositions spéciales peuvent être établies pour une catégorie de personnel ou une division de l'entreprise ou de l'établissement.

service-public.fr

- > Réglement intérieur d'une entreprise : Entreprises et effectifs concernés
- > Santé et sécurité au travail : obligations du salarié : Mise en place du règlement intérieu

Titre II : Règlement intérieur

Chapitre Ier: Contenu et conditions de validité.

1321-1 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

Le règlement intérieur est un document écrit par lequel l'employeur fixe exclusivement :

n.211 Code du travail